

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 24 décembre 2018 portant modification de la circonscription
des brigades territoriales de Moûtiers et des Belleville (Savoie)**

NOR : INTJ1833221A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La circonscription des brigades territoriales de Moûtiers et des Belleville (Savoie) est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2019, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Moûtiers et des Belleville exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Moûtiers	Aigueblanche Bonneval Bozel Brides-les-Bains Champagny-en-Vanoise Courchevel Feissons-sur-Isère Feissons-sur-Salins Hautecour La Léchère Le Bois Les Allues Les Avanchers-Valmorel Montagny Moûtiers Notre-Dame-du-Pré Planay Pralognan-la-Vanoise Saint-Jean-de-Belleville Saint-Marcel Saint-Oyen Salins-Fontaine	Bozel Brides-les-Bains Champagny-en-Vanoise Courchevel Feissons-sur-Salins Grand-Aigueblanche Hautecour La Léchère Les Allues Les Avanchers-Valmorel Montagny Moûtiers Notre-Dame-du-Pré Planay Pralognan-la-Vanoise Saint-Marcel Salins-Fontaine
Les Belleville	Les Belleville	Les Belleville